

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020 à 18h30

Date de Convocation : 3 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de PIERRERUE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROGER Daniel ; Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : BARDONNEAU Hélène. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien.

Absents excusés : AUZIAS Laurent. WIRT Sabine.

Procuration : AUZIAS Laurent/ ROGER Daniel.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : MOLINIER Maryse.

DELIBERATION N°1 – DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Élection du délégué titulaire

Candidature enregistrée - délégué titulaire : Maryse MOLINIER

Après enregistrement d'une candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : - Mme Maryse MOLINIER 9 Voix – Daniel ROGER 1 Voix

Mme Maryse MOLINIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée titulaire pour les élections sénatoriales.

Élection des trois délégués suppléants :

Candidatures enregistrées - délégués suppléants : Daniel ROGER – Alain CALVET – Hélène BARDONNEAU

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : Daniel ROGER 10 voix – Alain CALVET 10 voix – Hélène BARDONNEAU 10 voix

ayant obtenu la majorité absolue ils sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

DELIBERATION N° 2 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les communautés de communes est obligatoire. Elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif. La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'assemblée délibérante de la communauté. Le conseil municipal à l'unanimité désigne commissaire titulaire ROGER Daniel suppléant GUIRAUD Jean-Pierre.

DELIBERATION N° 3 – DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Le Maire, expose l'objet de la délégation dont il demande l'accord du Conseil. Elle consiste à pouvoir solliciter à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, toute demande d'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable. Le conseil municipal à l'unanimité accorde la délégation au maire.

DELIBERATION N° 4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant les différents courriers de demande de subvention reçus en mairie par plusieurs associations et autres organismes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer quant aux montants des attributions de subventions pour l'année 2020.

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT SUBVENTION	IMPUTATION
COTISATION FREDON	85,00 €	6281
TOTAL 6281	85,00 €	
SUBVENTION ASSOCIATIONS		
SYNDICAT CHASSEURS PIERRERUE	160,00 €	6574
CROIX ROUGE FRANÇAISE	80,00 €	6574
AC et PG SAINT-CHINIAN	30,00 €	6574
FNACA	30,00 €	6574
AMICALE DES DONNEURS DE SANG SAINT-CHINIAN	50,00 €	6574
PARENTS D'ELEVE SAINT-CHINIAN	50,00 €	6574
LIGUE CONTRE LE CANCER	80,00 €	6574
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	50,00 €	6574
LUTTE CONTRE LE SIDA	80,00 €	6574
COLLEGE JEAN JAURES	500,00 €	6574
ECOLE PRIMAIRE	500,00 €	6574
ECOLE MATERNELLE LA NORIA	100,00 €	6574
FOYER RURAL	400,00 €	6574
CHAT LIBRE DU PAYS DE L'ORB	30,00 €	6574
AFM TELETHON	50,00 €	6574
HAVANTSIKA	50,00 €	6574
LA GAULE SAINT-CHINIANAISE	30,00 €	6574
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100,00 €	6574
VELO CLUB SAINT-CHINIAN	30,00 €	6574
SECOURS CATHOLIQUE	30,00 €	6574
LES RESTOS DU CŒUR	60,00 €	6574
TOTAL 6574	2 490,00 €	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer en 2020, les subventions et cotisations comme établies ci-dessus.

DELIBERATION N° 5 – FORMATION ELUS LOCAUX

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

DELIBERATION N° 6 – CHOIX DU NOM DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la nouvelle salle multi-activités n'a pas de dénomination. Il rappelle au Conseil Municipal le nom du tènement et il indique qu'une gare était située sur ce territoire. Les conseils Municipaux proposent plusieurs noms « L'étape de Pierrerie » et le « Relais » Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité nomme la salle multi-activités : « L'ETAPE DE PIERRERUE »

DELIBERATION N° 7 – CONVENTION DE MUTUALISATION DES AGENTS MUNICIPAUX AVEC PRADES SUR VERNAZOBRE ET BABEAU BOULDOUX

Considérant que nos trois communes n'ont chacune qu'une secrétaire de Mairie et un seul agent technique, qui ne sont pas disponibles toute l'année (congés, stages, maladie...); que nos trois communes ont une secrétaire de mairie qui connaît bien certaines tâches que les maires ne maîtrisent pas forcément ; que nos trois communes ont chacune une station d'épuration et que la gestion de leurs équipements nécessite une surveillance régulière et continue par des techniciens dédiés ; que certains travaux nécessitent, de par la loi deux agents ; que chaque commune dispose de matériel spécifique pouvant être mutualisé, monsieur le Maire demande au conseil d'accepter la convention d'entente communale entre la commune de PIERRERUE et les communes de PRADES SUR VERNAZOBRE et BABEAU-BOULDOUX afin de mutualiser les agents des services et principalement des agents pour l'entretien des stations d'épuration lors des congés ou absences. Il informe le Conseil qu'il convient de désigner deux membres de la conférence d'entente communale. Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte la commission d'entente communale et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tout document afférant à celle-ci. Désigne comme membres de la conférence d'entente communale : Daniel ROGER – Pierre CROS

QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place du PAYFIP avec la trésorerie (paiement en ligne par CB). Accord du Conseil
- Information sur le projet ACTEE pour adhésion ou non (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) – Accord du Conseil



Le Maire
Daniel ROGER

